

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence optionnelle « équipements culturels d'intérêts communautaire » ainsi que la compétence facultative « définition et mise en œuvre d'une politique communautaire culturelle complémentaire aux politiques communales : soutien ou participation aux structures œuvrant dans ce domaine de compétences ».

Depuis plus de 70 ans, les Jeunesses Musicales de France (JM France), association reconnue d'utilité publique, œuvrent pour l'accès à la musique de tous les enfants et jeunes, prioritairement issus de territoires reculés ou défavorisés.

L'association nationale s'appuie sur un réseau de bénévoles, de salles et 100 partenaires culturels et institutionnels associés (collectivités, ministères, scènes labellisées), en lien étroit avec les établissements scolaires, les écoles de musique, etc. et a pour mission d'offrir au plus grand nombre d'enfants et de jeunes, de 3 à 18 ans, une première expérience musicale forte, conviviale et de qualité.

L'association nationale s'appuie sur un réseau d'associations régionales des JM France, associations départementales et des équipes de correspondants locaux. Celles-ci, composées de bénévoles et de partenaires culturels, organisent des spectacles et des ateliers musicaux, ainsi que des projets spécifiques sur tout le territoire.

La Délégation locale Jeunesses Musicales de France de Château-Arnoux-Saint-Auban a pour objet la diffusion de concerts scolaires.

En 2018, grâce à la subvention accordée par Provence Alpes Agglomération, elle a organisé 4 concerts scolaires à l'intention des classes primaires des écoles de la moyenne Durance, et 4 concerts au Théâtre Durance regroupant au total 639 élèves.

En 2019, la délégation locale projette d'organiser au Théâtre Durance 2 concerts scolaires « la boucle est bouclée » et « la migration des tortues » ainsi que 4 concerts à l'intention des classes primaires.

Afin de soutenir l'action de la délégation locale Jeunesses Musicales de France de Château-Arnoux-Saint-Auban, il vous est proposé :

- d'attribuer une participation de fonctionnement à l'association Jeunesse Musicale de France, d'un montant de 4 800 € en 2019,
- de dire que les crédits relatifs à cette subvention seront inscrits au budget 2019.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE
le 12/04/2019
Application agréée F-legalite.com
70_DE-004-200067437-20190410-10_10042019